

Image not found or type unknown



# Augmentation salaire après congé création entreprise

Par **bliscar**, le **21/07/2012** à **14:32**

Bonjour,

Je dois réintégrer mon entreprise à l'issue de 2 ans de congés pour création d'entreprise.

Puis-je prétendre bénéficier des augmentations de salaires générales et individuelles aient eu lieu pendant mes 2 ans d'absence.

Merci par avance.

Par **P.M.**, le **21/07/2012** à **16:47**

Bonjour,

Vous devriez obtenir la revalorisation du salaire au moins en fonction des augmentations générales...